

**Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance.** L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

**Le fonds respecte les engagements suivants :**

- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investi sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investi sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

**Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage** et reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatéc

**L'Equipe de Gestion**



**EMMANUELLE FERREIRA**  
Responsable de la gestion actions en direct



**THOMAS CULLIER**  
Gérant actions

**L'Equipe ISR**

**FLORENCE BIHOUR-FREZAL**  
Directrice de la politique ISR

**LENA REGOURD**  
Analyste ESG

**Principales caractéristiques**

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	83 783 663,91
Valeur liquidative (Part I)	5 701 654,37
Frais de gestion maximum	0,60% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance par rapport l'actif de référence, calculé à partir de la méthode indicé sur une période d'observation pouvant aller jusqu'à 5 ans. Cette commission est limitée à 0,6% par an de l'actif moyen

Ratios de risque	1 an
Volatilité	20,70%
Volatilité indice	20,58%
Beta	0,9822
Alpha de Jensen	-2,47%
Tracking error	4,47%
Ratio de Sharpe	-0,24



La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

**Disclaimer :** Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels, sont invités à se rapprocher de leur conseil habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et, n'engage pas la responsabilité d'Agrica Epargne. Données à caractère indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

**Performances**

Performances	1 mois	3 mois	1 an	Création
Part I	7,71%	10,24%	-3,01%	14,03%
MSCI EMU NR	9,62%	14,50%	-0,59%	20,75%

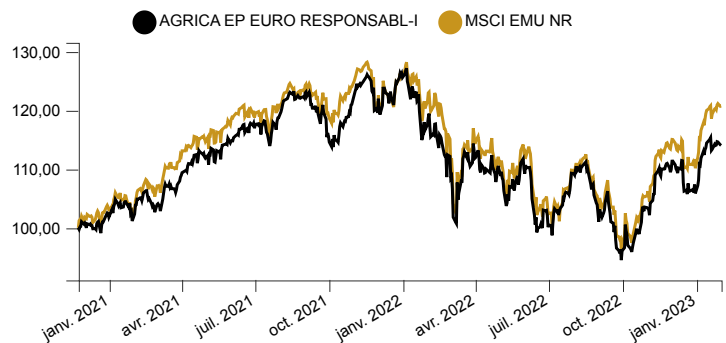
  

Performances	2023	2022	2021
Part I	7,71%	-15,70%	23,35%
MSCI EMU NR	9,62%	-12,47%	22,16%

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie. L'ensemble des performances tiennent compte des dividendes nets réinvestis.

**Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, au 31/01/2023)**



**Principaux engagements ESG**

Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	3.17
Investissements sous suivi ESG	98%
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	63%
Investissements s'inscrivant dans les ODD	57%

**Exposition aux ODD**

Exposition aux ODD	% du portefeuille investi	sociétés concernées
ODD 3 : bonne santé et bien-être	44%	12
ODD 7 : énergie propre et d'un cout abordable	34%	9
ODD 9 : industrie, innovation et infrastructures	34%	9
ODD 11 : villes et communautés durables	34%	9
ODD 12 : consommation et production durables	32%	8
ODD 13 : lutte contre les changements climatiques	32%	8

**Caractéristique du fonds de partage**



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...

Avec une hausse de 9,6% en janvier, le MSCI EMU connaît un début d'année historiquement positif et accentue son rallye impressionnant depuis septembre 2022 (+25% depuis le point bas). Cet optimisme sur les marchés financiers repose principalement sur trois moteurs : la confirmation d'un ralentissement de l'inflation, la résilience de l'économie mondiale et en particulier de l'Europe qui parvient à surmonter mieux qu'anticipé la crise énergétique et la volte-face soudaine de la Chine en matière de gestion de la pandémie qui laisse entrevoir un potentiel de rattrapage économique significatif. Le FMI vient d'ailleurs de relever ses prévisions de croissance mondiale à +2,9% pour 2023 et souligne une amélioration des perspectives de la Zone Euro, des Etats-Unis et plus particulièrement de la Chine.

Dans ce contexte, le rebond des marchés a logiquement été mené par les valeurs les plus cycliques et les plus sensibles à la réouverture de la Chine alors que les secteurs défensifs sont restés à la traîne. Après une forte baisse en 2022, la technologie figure parmi les meilleures performances en janvier (+15,2%) tirée par sa composante semi-conducteurs (+20,5%). Avec un rebond de +17,9%, le secteur du luxe s'est également illustré grâce à sa forte exposition à la Chine. Les financières s'adjugent une performance de +12,1% et bénéficient de leur sensibilité à la remontée des taux d'intérêt. A l'inverse, les services aux collectivités (+2,7%) et la santé (+3,7%) affichent des progressions plus modestes.

AGRIC A Epargne Euro Responsable enregistre une hausse de 7,7% en janvier et sous-performe son indice de référence. Le portefeuille est pénalisé par son allocation sectorielle défensive et en particulier par sa surpondération à la santé et aux services aux collectivités. Au niveau des valeurs, les principaux détracteurs sont **AstraZeneca** (-5,1% en janvier après +25,3% en 2022), **Essilor Luxottica** (-0,8%),

**Roche** (-2,8%) et **Iberdrola** (-0,1%). A l'inverse, les meilleurs contributeurs sont **BNP Paribas** (+18,1%), **Alstom** (+19,2%) et **Saint-Gobain** (+15,1%).

Les souscriptions enregistrées en janvier ont été investies en privilégiant la sensibilité à la réouverture de l'économie chinoise (luxe, biens d'équipements et matériaux) et les semi-conducteurs. Dans cet esprit, nous avons poursuivi nos renforcements sur **LVMH** (Best-In-Class ESG). Notre forte conviction a été confortée par la publication des résultats 2022 qui ont fait ressortir une croissance organique annuelle proche de 20% et un message très optimiste sur le potentiel de rebond de l'activité en Chine. **Schneider Electric**, **Siemens AG** et **Air Liquide** devraient également bénéficier de la reprise chinoise et de façon plus structurelle, de leur exposition à la transition énergétique et aux plans de relance européen et américain. Sur le segment des semi-conducteurs, nous avons renforcé notre position sur **ASML**, principal équipementier de l'industrie avec une avance technologique inégalée dans la fabrication de machines de lithographie. Le groupe prévoit une progression de son chiffre d'affaires supérieure à 25% en 2023 et a confirmé d'excellentes perspectives à moyen terme. La position sur **Infineon** a été également complétée. Le groupe allemand est largement exposé aux marchés finaux de l'automobile et de l'industrie et devrait par conséquent, bénéficier de la montée en puissance des véhicules électriques et de l'automatisation dans l'industrie.

**Le portefeuille termine le mois avec un score ESG supérieur de 3,2 points à celui de son indice de référence. L'exposition du portefeuille aux thèmes de la santé et de l'environnement représente 63%, et 57% du portefeuille est investi sur des entreprises offrant une contribution aux Objectifs de Développement Durable.**

Attribution de performance

Positifs

Libellé	Attribution (bps)
TOTALENERGIES	+0,38
BNP PARIBAS	+0,24
ALSTOM	+0,17
AB INBEV	+0,13
SAINT-GOBAIN	+0,13

Négatifs

Libellé	Attribution (bps)
ASTRAZENECA	-0,82
ESSILORLUXOTTICA	-0,41
ROCHE	-0,38
IBERDROLA	-0,33
ENGIE	-0,28

Composition du portefeuille

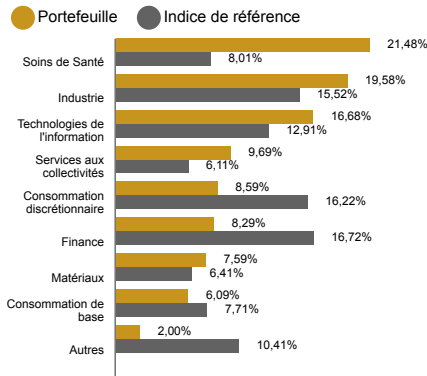
Principales lignes

Titre	Poids (%)	Thème d'investissement	Secteur GICS	Pays
ASML HOLDING NV	5,96	Best in class ESG	Technologies de l'information	PAYS-BAS
AIR LIQUIDE SA	5,51	Efficacité énergétique	Matériaux	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,01	Efficacité énergétique	Industrie	FRANCE
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	5,01	Best in class ESG	Consommation discrétionnaire	FRANCE
ASTRAZENECA PLC	4,91	Pharma & Nutrition	Soins de santé	ROYAUME UNI
Poids des 10 premières lignes				49,91%
Nombre de lignes				32

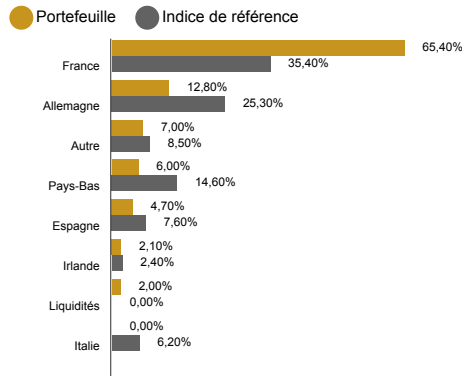
Opérations du mois

Achats	Ventes
ASML +2,5%	
SCHNEIDER ELECTRIC +2,3%	
SIEMENS +2,3%	
AIR LIQUIDE +2,2%	
LVMH +1,8%	
ASTRAZENECA +1,7%	
INFINEON +1,4%	

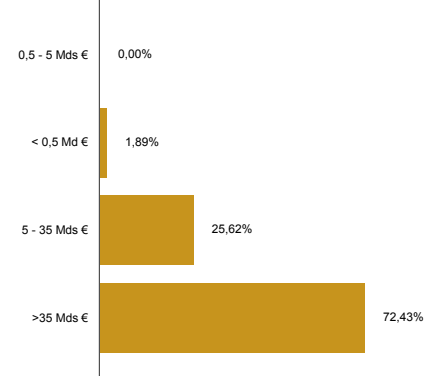
Répartition sectorielle



Répartition géographique



Répartition par capitalisation boursière



Performance ESG

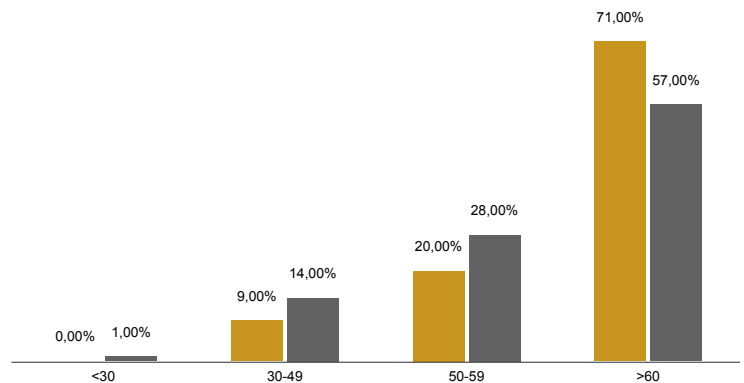
SCORES ESG

Min:0 Max:100

Libellé	Fonds	Indice
Score S	62,43	58,36
Score ESG	63,27	60,10
Score E	66,80	63,04
Score G	61,25	59,19

Répartition des investissements du fonds et de l'indice par niveau d'intégration des enjeux ESG

Portefeuille Indice de référence



Principales lignes

	Poids	Performance ESG
ASML	6%	55,6
AIR LIQUIDE	5,5%	64,2
SCHNEIDER ELECTRIC	5,0%	72,8
LVMH	5,0%	66,2
ASTRAZENECA PLC	4,9%	48,1

Indicateurs climat

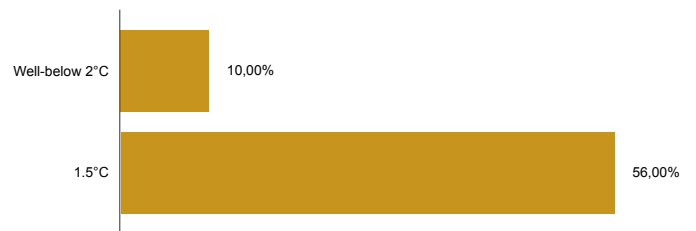
Principaux indicateurs environnementaux

	Fonds	Couverture	Indice	Couverture
Intensité carbone pondérée	200,21	98%	208,61	99%
Score de transition énergétique	66,68	98%	61,57	99%

Principales lignes

	Poids	Intensité carbone	Score de Transition Énergétique
ASML	6,0%	9,91	>60
AIR LIQUIDE	5,5%	1503,72	>60
SCHNEIDER ELECTRIC	5,0%	16,21	>60
LVMH	5,0%	5,85	>60
ASTRAZENECA	4,9%	12,10	50-59

% du portefeuille dont la trajectoire climatique a été validée par SBTi sur un scénario climatique inférieur à 2 degrés



Méthodologie

ESG & impacts ODD :

Performance ESG et contribution ODD : La méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ainsi qu'une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG, climat et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. La contribution est mesurée par le pourcentage de chiffre d'affaires généré par des produits et services apportant une contribution directe aux ODD. Les Nations unies ont adopté en 2015 17 objectifs durables (ODD), avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030 (www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/). Chaque entreprise est notée sur une échelle allant de 1 à 100. Les scores ESG>60 regroupent les entreprises présentant les meilleures performances sur les enjeux ESG et climat dans leur stratégie, tandis que les scores ESG<30 regroupent les entreprises ne prenant pas ou insuffisamment en compte les enjeux ESG et climat dans leur stratégie.

Le fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement. Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

Climat :

Indicateurs climat: Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Intensité Carbone Pondérée : Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisés.

Score de transition énergétique: Note sur 100 évaluant la stratégie, les moyens et les résultats de l'entreprise en matière de prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maîtriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serres. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.

Sources : Moody'ESG, SBTi

Disclaimer : Document non contractuel. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPC. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés pour l'investisseur (DICI). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les opinions émises dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Les valeurs citées sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPCVM gérés par Agricola Epargne, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE PROSPECTUS ET LE DICI DE L'OPC souscrit. Les informations figurant dans le présent document n'ont pas fait l'objet de vérification par les commissaires aux comptes et ne sauraient engager la responsabilité d'Agricola Epargne. Ce document est la propriété intellectuelle d'Agricola Epargne. Le prospectus et le DICI de l'OPC sont disponibles sur le site d'Agricola Epargne www.agricolaepargne.com et chez Agricola Epargne.